

Pôle actions culturelles et sportives

Service développement culturel

Dossier suivi par : Gaëtane Barbenchon et Alida Levray

Tél. : 06 29 48 27 67
culture@bernaynormandie.fr

Réf : CUL /AC/SA/OP 2023-Nov-15

A Bernay,
Le 15 novembre 2023

Objet : appel à candidature
« Sentier d'art » création
d'œuvre pérenne

APPEL A CANDIDATURE **Artistes professionnels** **Création d'œuvre pérenne** **« Sentier d'art » 2023-2024**

Œuvre pérenne « La rivière de la transmission » réalisée par Nell STRIDE et exposée à Brionne dans le cadre du Sentier d'art édition 2022-2023



Table des matières

I.	CAHIER DES CHARGES	3
A.	LA PRESENTATION DU TERRITOIRE	3
B.	LE PROJET CULTUREL DE TERRITOIRE	3
C.	LE PROJET SENTIER D'ART 2023-2024	3
D.	LES PARTENAIRES DU PROJET	4
E.	LA LOCALISATION	4
F.	LE THEME	10
G.	LE PUBLIC CIBLE.....	10
H.	LE SUIVI DU PROJET	11
I.	L'EVALUATION	11
J.	CALENDRIER	11
II.	APPEL A CANDIDATURE.....	11
A.	LE PROJET D'APPEL A CANDIDATURE	11
1.	LA CREATION D'OEUVRE	11
	LES CONDITIONS TECHNIQUES	16
2.	LES MOYENS MIS EN ŒUVRE	17
3.	LES MODALITES	18
B.	LES CONDITIONS DE SELECTION DES ARTISTES	19
C.	LES MODALITES DE CANDIDATURE	19
D.	FICHE DE CANDIDATURE.....	21
E.	Carte de l'Intercom Bernay Terres de Normandie	22

I. CAHIER DES CHARGES

A. LA PRESENTATION DU TERRITOIRE

L'Intercom Bernay Terres de Normandie est située dans l'ouest de l'Eure, regroupe 75 communes et s'étend sur une superficie de 916,9 km². Elle compte environ 56 000 habitants.

Elle est issue de la fusion de cinq communautés de communes depuis le 1er janvier 2017 : Beaulieu, Beaumesnil, Beaumont-le-Roger, Bernay, Broglie et Brionne. Le territoire est traversé par deux rivières, la Risle et la Charentonne et par des axes de communication comme l'autoroute A28, la RD 613, la RD 438 permettant de relier les villes de Rouen et de Caen en 1 heure de temps. Riche de patrimoine classé aux *Monuments Historiques*, *Ville d'Art et d'Histoire* et même *Un des Plus Beaux Villages* de France, elle compte quelques sites remarquables : le Bec Hellouin, le château et l'arboretum d'Harcourt, le château de Beaulieu, Bernay, ville d'art et d'histoire.

B. LE PROJET CULTUREL DE TERRITOIRE

L'Intercom Bernay Terres de Normandie a élaboré son projet culturel de territoire pour cinq ans (2019-2023). Le projet s'inscrit dans la continuité du projet de territoire et du projet social de territoire élaborés au deuxième semestre 2018. C'est un document stratégique de développement culturel local, fruit d'une concertation avec les acteurs locaux et les différents partenaires.

Les axes du projet culturel de territoire :

AXE 1 : Développer la solidarité, le vivre ensemble, par la culture, le sport et la richesse associative ;
 AXE 2 : Valoriser et rendre attractif notre patrimoine et notre cadre de vie ;
 AXE 3 : Les habitants sont au cœur et acteurs du projet avec les élus, les professionnels et leurs partenaires.

Les objectifs du projet culturel de territoire :

- Rendre la culture mobile pour être au plus près de la population ;
- Mener des actions culturelles pour la population locale en partenariat avec les acteurs locaux ;
- Fédérer la population autour d'un événement local ;
- Valoriser le patrimoine local via les actions culturelles ;
- Mailler le territoire autour d'esthétiques innovantes (les arts visuels et numériques, le spectacle vivant et les musiques actuelles), public prioritaire : les jeunes.

C. LE PROJET SENTIER D'ART 2023-2024

Le projet « Sentier d'art » porté par l'Intercom Bernay Terres de Normandie est une invitation à cheminer entre la création artistique contemporaine et le patrimoine historique, rural ou naturel. Il s'appuie sur des créations paysagères et artistiques donnant lieu à une exposition in-situ.

Cette démarche permet de mettre en lumière des nouveaux lieux du territoire à travers le regard d'artistes contemporains, de susciter la curiosité et de générer des rencontres entre les artistes, leurs œuvres et les habitants.

Le cahier des charges est conçu pour l'ensemble des actions portées par l'Intercom Bernay Terres de Normandie dans le cadre du *Sentier d'art*, à savoir la création d'œuvres artistiques et les animations.

Le sentier d'art aura lieu du samedi 29 juin au dimanche 29 septembre 2024. Il a pour objectifs de :

- Animer une commune du territoire afin de valoriser son patrimoine naturel, architectural et historique ;
- Apporter un regard neuf et artistique par la réalisation d'œuvres ;
- Questionner sur la place de l'art dans la nature aux moyens d'installations éphémères, architecturales, paysagères ou artistiques ;
- Sensibiliser la population à la création artistique contemporaine et au patrimoine local par des actions de médiation en direction des jeunes (public cible du projet culturel de territoire) ;
- Fédérer la population locale et les différents acteurs culturels autour d'un évènement phare ;
- Développer l'attractivité touristique en proposant une animation forte sur la période estivale.

D. LES PARTENAIRES DU PROJET

Le Sentier d'art est porté par le service Développement culturel de l'Intercom Bernay Terres de Normandie. Il est co-construit avec la commune de Mesnil-en-Ouche, commune d'accueil de l'édition 2023-2024. Le projet est cofinancé par l'Intercom Bernay Terres de Normandie et ses partenaires : la DRAC Normandie, la Région Normandie, le Département de l'Eure et l'Education Nationale.

E. LA LOCALISATION

En 2024, le *Sentier d'art* aura lieu sur la commune de Beaumesnil, commune déléguée de Mesnil-en-Ouche.

Présentation et historique de la commune de Mesnil-en-Ouche :

Mesnil-en-Ouche est une commune nouvelle issue de la fusion de 16 communes (Ajou, La Barre-en-Ouche, Beaumesnil, Bosc-Renoult-en-Ouche, Epinay, Gisay-la-Coudre, Gouttières, Granchain, Jonquerets-de-Livet, Landepéreuse, La Roussière, Saint-Aubin-des-Hayes, Saint-Aubin-le-Guichard, Sainte-Marguerite-en-Ouche, Saint-Pierre-du-Mesnil et Thevray).

Elle compte 4927 habitants.

Avec 165,400 km² elle est la plus grande commune de l'Eure.

Carte de la commune nouvelle de Mesnil-en-Ouche :



Présentation et historique de Beaumesnil, commune déléguée de Mesnil-en-Ouche :

Située dans le département de l'Eure, en région Haute-Normandie, la commune déléguée appartient à l'arrondissement de Bernay et à l'ancien canton de Beaumesnil. Elle fait partie de la commune nouvelle de Mesnil-en-Ouche depuis janvier 2016.

Les habitants de la commune déléguée de Beaumesnil se nomment les Beaumesnilois et les Beaumesniloises.

Population : 640 habitants
Superficie : 1260 hectares

La commune déléguée de Beaumesnil est riche en patrimoine et histoire :

- Le château de Beaumesnil, remarquable monument baroque classé monument historique ;
- La motte féodale et le parc du château de Beaumesnil, site classé ;
- L'esplanade, le parc et la perspective du château, site inscrit ;
- L'église Saint-Nicolas ;
- La Chapelle RP de Maistre ;
- Le potager de 1001 légumes...



Le Château de Beaumesnil est un joyau de l'architecture Louis XIII en France. Construit en brique et pierre il offre aujourd'hui une visite entièrement meublée des soubassements au grenier. Son parc et ses jardins à la française s'étendent sur 60 hectares. Il est d'ailleurs appelé « le Petit Versailles » pour son parc dessiné par *Jean-Baptiste de la Quintinie*, assistant d'*André Le Nôtre* à Versailles.

Dans le château se trouvent :

- le musée de la reliure ;
- une galerie de cuisiniers célèbres auteur de livre de cuisines ;
- une exposition de tables d'égoïstes et des arts de la table au fil des siècles ;

Depuis 1979, le château abrite dans sa bibliothèque et sur l'un de ses étages un musée de la reliure. Environ 450 reliures anciennes y sont exposées, ainsi que des outils de relieur. La collection comporte de nombreuses reliures d'origine allemande, italienne et d'Europe centrale, ainsi que des reliures françaises « à l'éventail » et dorées aux petits fers (xvii^e siècle) et reliures aux armes du xviii^e siècle.

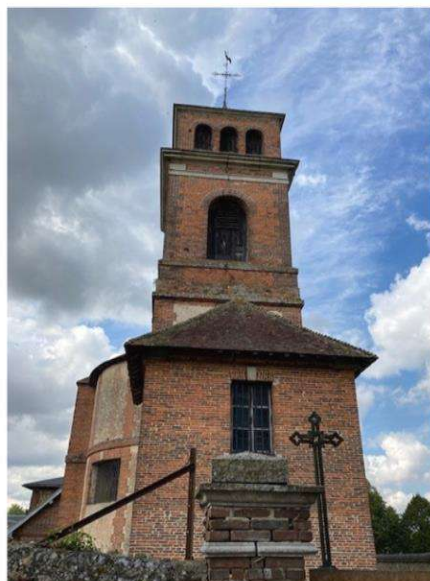
De nombreuses animations et événements y ont lieu toute l'année pour les vacances scolaires : nocturnes, feux d'artifice, marché de producteurs locaux, parcours dans le parc, jeu de piste, cluedo géant, nuits hantées de Beaumesnil, Apéro au château, et bien d'autres...

Le château appartient aujourd'hui à la Fondation Fürstenberg et est géré par la société « Tous au Château ».





Plantée d'une double allée de marronniers, une belle esplanade de verdure s'étend du château vers une majestueuse sculpture en métal représentant un cerf (réalisée en 2019 sous la direction d'Aurélien Boiffier).



L'Eglise Saint-Nicolas, du 17^{ème} siècle, à l'entrée du Château, est toujours utilisée pour les cérémonies religieuses.



La Chapelle RP de Maistre, petit bijou possédant une acoustique exceptionnelle et abritant dans une très belle crypte les reliques des anciens Comtes de Maistre, anciens propriétaires du château.

Les Services publics :

- Une Gendarmerie
- Une Caserne de Pompiers
- La Poste
- Un Office du Tourisme (récemment déplacé au Château)
- Une antenne des services Voirie de l'Intercom Bernay
- Un Pôle Santé : avec médecin, infirmières, pharmacie
- La Mairie déléguée de Beaumesnil, aujourd'hui intégrée dans la commune nouvelle de Mesnil-en-Ouche
- Le siège de la Mairie de Mesnil-en-Ouche

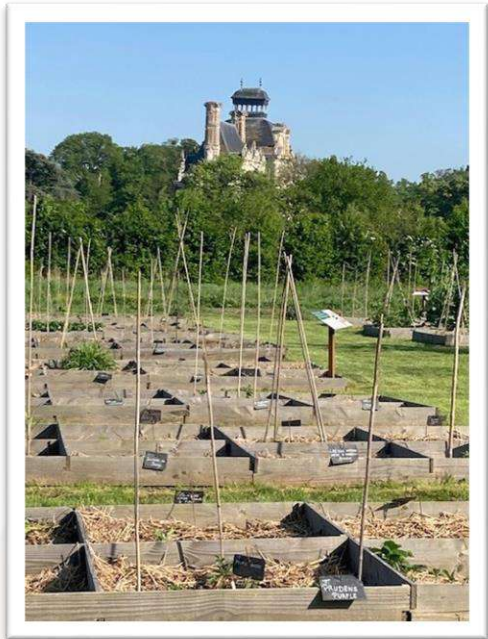
Les commerces : une boulangerie, une boucherie/traiteur, une épicerie, un salon de coiffure, une banque, deux garages (dont un de voitures de collections), un Tabac/Presse, des gîtes de différentes capacités, une Ressourcerie (boutique d'application de l'IME), trois restaurants dont un gastronomique (*L'Etape Louis XIII*, ancien presbytère, belle maison normande).

Mais aussi :

- Un Club Equestre, et une Pension de Chevaux
- Des agriculteurs et des propriétaires forestiers,
- Des artisans (Plombier, Menuisier/Charpentier...)
- Des entreprises : Beaumesnil métallerie : fabrication d'ouvrages métalliques en acier (portails, rampes, garde-corps, rampes, escaliers...), MP Matériaux et Pieuvres, fabrication de matériel électrique et spécialement des pieuvres électriques.

Les écoles :

- **L'Ecole publique « Les P'tits Chercheurs »** : de la maternelle au CM2, elle accueille des enfants des communes déléguées limitrophes dans un environnement privilégié. Elle fait partie du Campus éducatif d'excellence de Mesnil-en-Ouche qui comporte trois écoles de ce type et un collège avec internat.
- **L'IME (Institut médicoéducatif)**, crée par le Révérend Père de Maistre (frère du Comte de Maistre) pour héberger des jeunes filles parisiennes anémiées en 1906, aujourd'hui internat hébergeant des jeunes de 3 à 22 ans atteints de déficience mentale avec troubles associés, ou souffrant du trouble du syndrome de l'autisme. Ils sont formés sur place ou en inclusion dans des établissements scolaires de Mesnil-en-Ouche ou de Bernay ; des ateliers professionnels très encadrés leur permettent d'apprendre un métier dans les domaines de la cuisine, blanchisserie, ressourcerie, menuiserie, mécanique, entretien d'espaces verts, nettoyage et entretien de bâtiments.
- **L'Ecole des Semeurs** : seule école en France de production maraîchère, permettant de valoriser le travail de la terre à des décrocheurs ou jeunes en difficulté dans un système éducatif classique, pour les amener à un véritable métier en leur faisant acquérir les connaissances théoriques et les compétences nécessaires à la culture des fruits et légumes et même à la vente en circuit court grâce à une boutique de vente au cœur du Village. Les 2/3 de la formation sont consacrés à la formation professionnelle, avec mise en situation réelle d'entreprise, 1/3 est consacré aux cours théoriques, appliqués toutefois au métier de vendeur primeur.



Le Potager de Beaumesnil géré par l'Association 1001 légumes, unique en Normandie et seul CPIE de l'Eure (Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement), qui fait vivre plus de 500 variétés de légumes.

A proximité du château, il est dédié à la biodiversité sous toutes ses formes. Les variétés de légumes sont nombreuses et usuelles, et de nombreuses sont très anciennes comme le très méconnu "Haricot de Pont-Audemer". Un potager conservatoire y regroupe une collection de près de 100 espèces de tomates. En mai, "Papotages au Potager" lance la saison des animations, toutes aussi ludiques les unes que les autres, comme, entre autres, le dernier week-end de septembre, le Festival des 1001 légumes ! Adultes et enfants, écoles et particuliers peuvent y pratiquer le jardinage, apprendre à cuisiner les légumes ou découvrir les fleurs messicoles et batraciens très préservés.

La commune déléguée de Beaumesnil est également un point de départ de nombreuses randonnées :

Le circuit de Pierre Ronde à Beaumesnil :

<https://www.visorando.com/randonnee-circuit-de-pierre-ronde-a-beaumesnil/>

La petite forêt de Saint-Aubin-le-Guichard :

<https://www.visorando.com/randonnee-la-petite-foret-a-saint-aubin-le-guichard/>

Le circuit des saveurs à Ste Marguerite-en-Ouche : <https://www.visorando.com/randonnee-circuit-des-saveurs-a-sainte-marguerite-/>

Un circuit vélo passe également dans le centre bourg. Il est visible avec l'application *geovelo*.

Information importante :

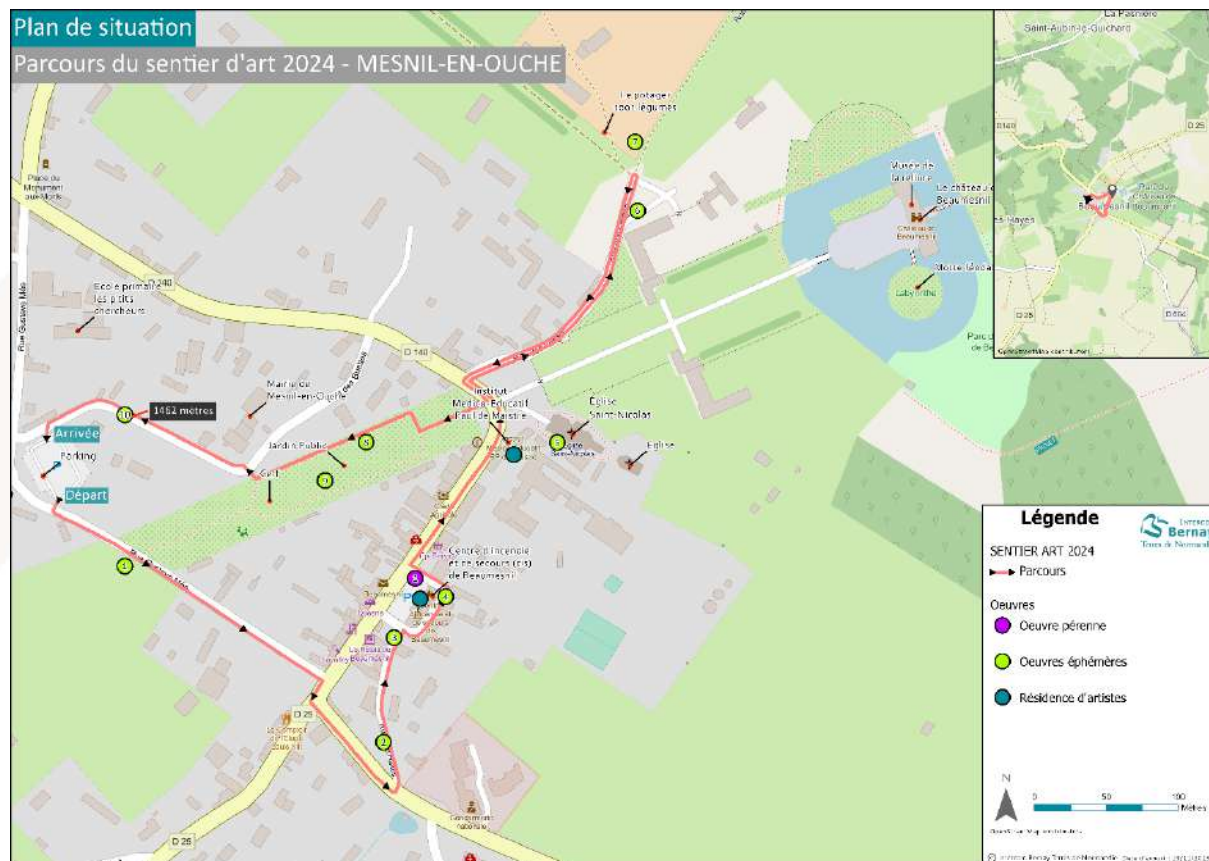
Une majeure partie de la commune déléguée de Beaumesnil se trouve dans un **périmètre protégé** qui exige l'avis des ABF (architecte bâtiments de France) pour tout aménagement ou toute modification d'urbanisme. L'emplacement proposé dans l'appel à candidature sera soumis à l'ABF après la sélection du projet. Il est possible donc que des changements puissent avoir lieu.

Le parcours Sentier d'art :

Le parcours *Sentier d'art* se trouve sur environ 1 500 mètres. Le départ se fait au niveau du parking qui se trouve à proximité de l'école primaire. Il passe par la rue Gustave Mée, traverse la D25 pour aller en direction de la Gendarmerie et tourne à gauche, rue des Halles. Il continue derrière le Centre d'incendie et de secours, tourne aussitôt à gauche et puis à droite pour aller dans la direction de l'église Saint-Nicolas. En passant devant le château, il se prolonge en direction du *potager 1001 légumes*. Ensuite, en revenant sur nos pas, le parcours continue tout droit en passant par le jardin public et puis

la rue des Buettes, passe devant l'école primaire et prend fin en arrivant de nouveau sur le parking.

Carte du parcours :



Afin de pouvoir apprécier l'environnement de l'œuvre, une date de visite du site vous est proposée le **vendredi 15 décembre 2023 à 14h00**. Pour vous inscrire, nous vous remercions d'envoyer un mail à l'adresse culture@bernaynormandie.fr. Toutefois si vous souhaitez vous rendre sur place en dehors du créneau proposé, le parcours est en accès libre.

F. LE THEME

Le thème retenu pour l'édition 2023-2024 est : « **De l'arbre à la page** ».

Ce thème invite au questionnement autour de la place qu'occupe le patrimoine (naturel, historique, culturel...) dans la construction de la commune. *La page* est un clin d'œil au passé (château de Beaumesnil...) mais demande également une réflexion sur l'histoire qui reste à écrire...

G. LE PUBLIC CIBLE

- Les amateurs d'art contemporain ;
- Les touristes culturels ;
- Les touristes en séjour ou de passage ;
- La population locale.

H. LE SUIVI DU PROJET

Durant tout le projet, les travaux seront suivis par l'équipe de l'Intercom Bernay Terres de Normandie et ses partenaires. Des temps d'échange seront organisés à chaque étape.

Un comité de pilotage sera mis en place par l'Intercom Bernay Terres de Normandie. Il sera composé d'élus, de techniciens, de partenaires financiers et culturels. Des comités techniques seront mis en place en fonction de l'avancement du projet.

I. L'EVALUATION

L'évaluation du projet se fera en prenant en compte la satisfaction du public et de ses partenaires ainsi que la qualité d'outils de restitution.

Un bilan partagé sera réalisé à la fin du projet en présence de l'ensemble des parties impliquées dans le projet. **Le bilan est une étape obligatoire pour les artistes, l'Intercom et ses partenaires.**

J. CALENDRIER

- 15 NOVEMBRE 2023 : lancement de l'appel à candidature
- 8 JANVIER 2024 : clôture de l'appel à candidature
- JANVIER 2024 : étude des candidatures, mise en place du jury, entretiens et choix de l'artiste
- FEVRIER/DEBUT JUIN 2024 : réalisation de l'œuvre
- DU 24 AU 27 JUIN 2024 : installation de l'œuvre
- VENDREDI 28 JUIN 2024 : médiation auprès des scolaires
- SAMEDI 29 JUIN 2024 : inauguration
- JUILLET/AOUT/SEPTEMBRE 2024 : exposition et animations
- DIMANCHE 29 SEPTEMBRE 2024 : fin de la manifestation

Pour rappel :

- ✓ Le dossier d'appel à candidature est à envoyer au plus tard **le 8 janvier 2024**.
- ✓ L'installation finale devra être terminée pour **le jeudi 27 juin 2024 à 19h00**, date butoir.
- ✓ L'artiste devra être présent **le vendredi 28 juin 2024** pour une journée de médiation ;
- ✓ L'artiste devra être présent le jour de l'inauguration soit **le samedi 29 juin 2024** pour une rencontre avec le public et les élus dans le but de présenter l'œuvre réalisée.

II. APPEL A CANDIDATURE

A. LE PROJET D'APPEL A CANDIDATURE

1. LA CREATION D'OEUVRE

LE PROJET

Le Sentier d'art a pour vocation de contribuer à ouvrir les regards sur la création contemporaine et la pratique artistique. Le projet d'appel à candidature porte sur la création d'une œuvre pérenne qui sera

implantée à Beaumesnil, commune déléguée de Mesnil-en-Ouche.

La volonté de l'Intercom Bernay Terres de Normandie est d'acquérir une œuvre pérenne à chaque édition du *Sentier d'art* de manière à mettre en valeur le patrimoine local, à sensibiliser les habitants à l'art contemporain mais aussi d'accroître la notoriété du territoire auprès d'un public extérieur. Ainsi, au bout de quelques éditions, un parcours artistique formé d'œuvres pérennes déjà réalisées pourrait être valorisé et apprécié par les visiteurs sur l'ensemble du territoire.

LE LIEU D'IMPLANTATION DE L'OEUVRE

Pour cette édition 2023-2024, l'œuvre pérenne sera implantée sur la place devant de centre de secours et d'incendie. (Cf. la carte du parcours page 10, point violet).

Nota bene : La commune fera prochainement des travaux d'aménagement du centre-bourg. L'œuvre pérenne sera implantée d'abord de manière « provisoire » en attendant les travaux. Elle doit être conçue pour pouvoir être déplacée le temps de l'aménagement de la place (à prendre en compte les possibilités d'encrage provisoire).

Pour information, il est prévu que le centre de secours et d'incendie quitte cet endroit avant l'implantation du *Sentier d'art* 2024. Ce local sera réhabilité en centre culturel et artistique. Cet emplacement de l'œuvre pérenne prendra donc tout son sens.



Place de la Mairie déléguée de Beaumesnil

D'autres photos du site d'implantation :







L'aspect de l'œuvre

La commande consiste en la réalisation d'une œuvre monumentale, sculpture ou installation artistique pérenne (**minimum de 4 mètres d'hauteur**) en tenant compte de la thématique donnée et du cahier des charges du *Sentier d'art*. L'artiste est invité à créer une œuvre originale en résonance avec le lieu d'exposition. L'œuvre s'intégrera dans le contexte paysager et patrimonial du lieu. Son impact visuel doit être conséquent. Il convient de bien évaluer les dimensions de l'œuvre en fonction du site. Un volet de médiation sera proposé par l'artiste sur la semaine d'installation, en lien avec les habitants du territoire. Celui-ci est nécessaire pour la compréhension de la démarche artistique par le public.

Nota bene : *Le sentier d'art* s'adresse à tous les publics, avertis ou non avertis. L'œuvre devra être compréhensible par le plus grand nombre et appropriée à un public familial.

Présence de l'artiste

La présence de l'artiste est obligatoire lors de l'inauguration qui aura lieu **le samedi 29 juin 2024** mais également **le 28 juin 2024** pour une journée de médiation auprès des publics (partenaires, presse, accueil des scolaires, etc.)

LES CONDITIONS TECHNIQUES

Production de l'œuvre et montage

La réalisation de l'œuvre se fait en amont de l'exposition. **L'œuvre doit impérativement être installée au plus tard le jeudi 27 juin 2024. L'œuvre doit être conforme au projet présenté dans le dossier d'appel à candidature.**

Le transport de l'œuvre est à la charge de l'artiste (inclus dans l'indemnité de l'artiste).

La commune assurera la remise en état du site. Un agent communal sera présent pour conseiller et aider à l'installation.

L'œuvre devra être implantée en respectant l'environnement du site. L'artiste doit mener lui-même une étude pour l'implantation de l'œuvre, la sécurité et répondre à toutes les exigences de l'Architecte des Bâtiments de France. L'installation de l'œuvre est incluse dans l'indemnité de l'artiste.

Matériaux

Les types de matériaux choisis sont libres. Toutefois, ces matériaux devront être durables dans le temps, peu consommateurs d'énergie, non polluants pour l'environnement, imputrescibles et insensibles aux changements climatiques.

L'achat ou la récupération des matériaux reste à la charge de l'artiste et sous sa responsabilité, selon le budget alloué par l'Intercom.

Intégration des principes du Développement Durable

L'Intercom Bernay Terres de Normandie et ses partenaires financiers s'engagent dans un projet territorial de développement durable. Elle souhaite être elle-même écoresponsable mais entend également inciter l'ensemble de ses partenaires à intégrer cette démarche d'éco-responsabilité dans leurs modes de fonctionnement et leurs actions.

Pérennité de l'œuvre

L'artiste doit s'assurer de la solidité des matériaux utilisés et veiller à employer des procédés de fabrication et d'ancrage de l'œuvre compatibles avec le site situé en extérieur et exposé aux aléas climatiques ou aux éventuels actes de vandalisme. L'œuvre doit résister au minimum 5 ans.

Un comité de suivi sera mis en place pour établir un état de lieu, une fois par an, avec l'artiste, la commune et l'Intercom. Nous établirons ainsi ensemble les besoins d'entretien ou de restauration de l'œuvre.

Sécurité

L'œuvre doit garantir toutes les conditions en matière de sécurité nécessaire à un lieu public. Elle ne doit pas présenter de danger pour les visiteurs ni pour leur santé.

L'œuvre ne doit pas entraîner des dégâts ou de la pollution du site.

Elle ne doit pas porter atteinte à l'ordre public.

CONSEILS POUR LA CREATION :

- ✓ **L'œuvre doit être en résonance avec le territoire, la thématique et le lieu d'implantation ;**
- ✓ **Elle doit être originale, conçue spécialement pour projet et ce lieu ;**
- ✓ **Elle doit être visuelle, à savoir marquer visiblement le territoire, ce qui exclut des œuvres uniquement sonores ou lumineuses ;**
- ✓ **L'aspect monumental de l'œuvre :** l'œuvre devra avoir des dimensions de manière à marquer très fortement le site dans lequel elle se trouve étant créée à l'échelle du paysage (minimum 4 mètres d'hauteur).
- ✓ **L'aspect durable de l'œuvre :** œuvre doit être visible, durable et résistante aux intempéries.

- ✓ **L'aspect ludique ou poétique de l'œuvre** : l'œuvre doit être ludique ou poétique et accessible afin de favoriser l'appropriation du plus grand nombre.
- ✓ **Le choix des matériaux** : l'artiste est libre de choisir tous types de matériaux en respectant l'environnement du site. L'utilisation de matériaux issus de la nature et/ou du territoire et/ou de matériaux recyclés sera favorisée.
- ✓ **Respectueuse de l'environnement** dans la conception, choix des matériaux, son installation et l'encrage sur le site ;
- ✓ **L'artiste doit tenir compte du projet d'aménagement de la place envisagé par la commune et prendre en considération un éventuel déplacement de l'œuvre le temps des travaux.**

Maintenance de l'œuvre :

La commune de Mesnil-en-Ouche veillera à ce que l'œuvre soit entretenue en cas de besoin. Cependant l'œuvre ne doit pas nécessiter un entretien trop régulier.

Assurance de l'œuvre :

- ✓ **L'Intercom Bernay Terres de Normandie assure l'événement en tant qu'organisateur.**
- ✓ **L'artiste doit s'acquitter d'une assurance professionnelle en responsabilité civile. Une copie de cette assurance sera fournie par l'artiste à l'Intercom au moment de l'installation de l'œuvre.**
- ✓ Le parcours n'est pas surveillé.
- ✓ En cas de dégradation de la création ou de vol, l'Intercom Bernay Terres de Normandie ne pourra être tenue responsable et ne financera pas la recréation de celle-ci.
- ✓ En cas de dégradation de l'œuvre dû à un défaut de conception, l'artiste s'engage à effectuer à ses frais les réparations qui s'imposent.

2. LES MOYENS MIS EN ŒUVRE

Pour mener à bien son travail, l'artiste bénéficiera d'un budget global de **14 500 € TTC** pour la création, la production, le transport, l'installation de l'œuvre, la cession des droits artistiques, l'hébergement, la restauration et la médiation. Ce budget sera intégralement géré par l'artiste et validé par l'organisateur qui aura le droit de regard. **Aucun dépassement budgétaire ne sera accepté.**

Le budget doit couvrir l'intégralité des dépenses dédiées à la réalisation de l'œuvre et sera entièrement l'affaire de l'artiste. L'artiste gère le projet de A à Z à savoir l'ensemble des tâches relevant de l'organisation, des recherches de fournisseurs, des demandes de devis, de la logistique, etc.

Ce montant doit couvrir les dépenses suivantes :

- ✓ la réalisation de l'œuvre (création, achats des matériaux, production, maintenance, logistique...) ;
- ✓ le transport de l'œuvre ;
- ✓ l'étude et l'installation de l'œuvre ;
- ✓ la cession des droits d'auteur pour l'utilisation des clichés qui pourraient être pris et utilisés par l'Intercom Bernay Terres de Normandie pour la communication ;
- ✓ la cession des droits d'auteur et des droits patrimoniaux concernant l'œuvre ;
- ✓ les déplacements, les repas et l'hébergement ;

- ✓ les cotisations sociales obligatoires (URSSAF, etc.) ;
- ✓ les actions de médiation organisées en direction des publics (l'artiste doit réserver du temps pour des actions de médiation **le 28 et le 29 juin 2024** lors de l'inauguration mais aussi sur la période de fabrication ou d'installation de l'œuvre).

L'artiste est tenu d'apporter l'outillage et les matériaux nécessaires à la réalisation et au montage de l'œuvre.

Nota bene : l'artiste retenu devra être autonome dans ses déplacements et disposer d'un véhicule personnel.

3. LES MODALITES

LES MODALITES DE REMUNERATION

Le projet artistique sera rémunéré à hauteur de **14 500€ TTC** (frais artistiques et droits d'auteur) pour l'ensemble des opérations : création, matériaux, production, installation et médiation, cession des droits.

Cette somme sera versée selon trois phases du projet :

- ✓ **Phase 1 : un versement de 5 000€ TTC** sera effectué après la signature de la convention, sur la présentation d'une facture et d'un RIB (dans un délai de 30 jours à compter de la date de réception de la facture par l'Intercom via CHORUS PRO) ;
- ✓ **Phase 2 : un versement de 5 000€ TTC** sera effectué après l'installation de l'œuvre (**conforme au projet initialement retenu**) et après la présence de l'artiste les **28 et 29 juin 2024** (sur la présentation d'une facture via CHORUS PRO également) ;
- ✓ **Phase 3 : le versement restant de 4 500 € TTC** sera effectué à la fin du *Sentier d'art* (**à partir du 30 septembre 2024**, sur la présentation d'une facture également déposée sur CHORUS PRO).

Nota bene : tout désistement de l'artiste entraînera le remboursement intégral de la somme déjà versée par l'Intercom Bernay Terres de Normandie.

L'artiste aura l'obligation d'adresser les factures à l'Intercom et via le portail CHORUS PRO.

LES CONDITIONS ADMINISTRATIVES

La finalité du projet étant la réalisation d'une œuvre pérenne, l'artiste cédera les droits d'exploitation de la création à l'Intercom Bernay Terres de Normandie.

La création sera libre de droit de reproduction pour l'ensemble des actions de communication et de promotion menées par l'Intercom Bernay Terres de Normandie et par les partenaires de l'opération.

LA COMMUNICATION

L'Intercom Bernay Terres de Normandie prend en charge la conception et la diffusion des supports de communication. Le nom de l'artiste sera mentionné à chaque fois sur tous les supports de communication. Si l'artiste communique en dehors, les logos des partenaires doivent obligatoirement apparaître sur tous les supports de communication.

Un texte de présentation de la démarche artistique (nature de la création, titre de l'œuvre, technique, etc.) et une photo de l'œuvre seront demandés en amont pour la communication de l'événement (création d'un livret, d'une affiche). L'artiste fournira également tous les éléments à faire apparaître sur le cartel.

CONTRACTUALISATION

Une convention sera établie entre l'Intercom Bernay Terres de Normandie et l'artiste formalisant les engagements de chacun.

B. LES CONDITIONS DE SELECTION DES ARTISTES

LE JURY

Le choix des œuvres se fera par un jury composé des vice-présidents délégués à la Culture et au Tourisme, d'élus des deux commissions (tourisme et culture) de l'Intercom Bernay Terres de Normandie, d'élus de la commune de Mesnil-en-Ouche, des techniciens, des partenaires culturels et financiers (DRAC Normandie, Région Normandie, Département de l'Eure et Education nationale), des jeunes, des habitants et des artistes du territoire.

CRITERES DE SELECTION

Le jury sera sensible à :

- ✓ la pertinence de la proposition en adéquation avec le projet, le territoire et la thématique ;
- ✓ l'expérience de l'artiste ;
- ✓ la qualité des contenus et la présentation (présentation d'une maquette) ;
- ✓ le choix des matériaux et la pérennité de l'œuvre ;
- ✓ le caractère monumental de l'œuvre et son intégration dans le paysage ;
- ✓ la diversité culturelle apporté par la proposition.

C. LES MODALITES DE CANDIDATURE

QUI PEUT CANDIDATER ?

Cet appel à candidature est ouvert aux artistes professionnels, majeurs, pouvant témoigner d'une expérience dans le domaine de la création des installations pérennes, souhaitant créer et exposer une œuvre qui restera sur le territoire. L'artiste doit impérativement disposer d'une identité sociale permettant sa rémunération sous forme d'honoraires. L'appel à candidature s'adresse exclusivement aux artistes possédant un numéro SIRET (entreprise, association, artistes auteurs...) pouvant facturer des prestations. Les artistes ressortissants CEE et hors CEE peuvent candidater en se conformant à la législation française en vigueur.

QUE DOIT CONTENIR LE DOSSIER DE CANDIDATURE ?

- ✓ une note d'intention de l'artiste présentant sa motivation pour candidater à ce projet ;
- ✓ un C.V. accompagné des diplômes ;
- ✓ un dossier d'une sélection pertinente présentant les projets similaires déjà réalisés ;
- ✓ les éléments relatifs au statut professionnel en spécifiant si adhésion à la Maison des artistes ou à d'autres organismes d'affiliation ;

- ✓ un texte de présentation du projet et de sa démarche permettant d'apprécier la nature du projet et les techniques de réalisation (plan, coupes, croquis, détails techniques, dimensions, choix des matériaux utilisés, conditions d'utilisation du végétal, maquettes, dessin, photo, photomontage précis...) ainsi que le mode d'implantation sur le site.
- ✓ la fiche de candidature ci-dessous, complétée, datée et signée.

Nota bene : Protection des données à caractère personnel

Conformément au RGPD, l'Intercom est tenue au respect des règles relatives à la protection des données à caractère personnel, auxquelles elle a accès pour les besoins de l'exécution de la convention.

Le dossier est à envoyer au plus tard le 8 janvier 2024.

Les documents seront à transmettre uniquement par voie dématérialisée via WeTransfer ou par mail à l'adresse [**culture@bernaynormandie.fr**](mailto:culture@bernaynormandie.fr)

- ✓ Un mail avec accusé de réception vous sera envoyé par le service développement culturel de l'Intercom Bernay Terres de Normandie et validera la réception du dossier.
- ✓ Les dossiers incomplets ne seront pas pris en compte.
- ✓ **Aucun dossier (tout ou partie) ne sera restitué.**
- ✓ L'ensemble des postulants sera prévenu uniquement par mail à l'issue des résultats du jury (présélection et sélection).

Pour toutes demandes d'informations complémentaires concernant le projet vous pouvez contacter **Alida LEVRAY** au **06 29 48 27 67** ou par mail à l'adresse [**culture@bernaynormandie.fr**](mailto:culture@bernaynormandie.fr)



D. FICHE DE CANDIDATURE

Artistes professionnels /Création d'œuvre pérenne /Sentier d'art

- ☐ Personne physique
☐ Personne morale
☐ Association

Nom :

Représenté par :

Nom:

Prénom :

Code postal:

Ville :

Pays :

Téléphone :

Email :

Site internet :

Numéro de SIRET/SIREN/Maison des artistes :

Profession :

Axes de recherche/ Thématique de votre travail.....

.....

Permis B et voiture :

Je soussigné(e).....(prénom et nom du mandataire), m'engage à donner une suite favorable à ma candidature en cas de sélection par le jury.

Fait à

Le.....

Signature

E. Carte de l'Intercom Bernay Terres de Normandie



Liberté
Égalité
Fraternité



DÉPARTEMENT DE
LEURE
en Normandie

